



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2000
Français
Original: arabe

Cinquante-cinquième session

Point 94 b) de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale : intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Ahmed **Amaziane** (Maroc)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 94 de l'ordre du jour (voir A/55/581, par. 2). Elle a pris une décision sur le point 94 b) à ses 17e et 41e séances, le 19 octobre et le 6 décembre 2000. On trouvera un résumé des débats que la Commission a consacrés à ce point dans les comptes rendus analytiques (A/C.2/55/SR.17 et 41).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/55/L.4 et Rev.1

2. À la 17e séance, le 19 octobre, le représentant de la Fédération de Russie, au nom de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Pologne, de la République de Moldova, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine, a présenté un projet de résolution intitulé « Intégration des pays en transition à l'économie mondiale » (A/C.2/55/L.4). Par la suite, l'Argentine, le Canada, Chypre, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, la Finlande, la France (au nom des États Membres des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), la Hongrie, le Japon, la Lituanie, la Lettonie, Malte, le Maroc, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, la République de Corée et la Thaïlande se sont portés coauteurs du projet de résolution, qui se lit comme suit :

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en sept parties, sous la cote A/55/581 et Add.1 à 6.

« *L'Assemblée générale,*

Réaffirmant ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994, 51/175 du 16 décembre 1996 et 53/179 du 15 décembre 1998,

Réaffirmant également la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale,

Notant les progrès accomplis par ces pays pour parvenir à la stabilité macroéconomique et financière et à la croissance économique par le biais de réformes structurelles, de même que la nécessité de maintenir ces tendances encourageantes à l'avenir,

Consciente des difficultés qu'ont les pays en transition à relever les défis de la mondialisation, notamment dans le domaine de la technologie de l'information et des communications, ainsi que de la nécessité de renforcer leur capacité de tirer pleinement parti de la mondialisation et d'en atténuer les effets préjudiciables,

Consciente également qu'il demeure nécessaire de créer des conditions qui favorisent l'accès des exportations de ces pays aux marchés, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

Consciente en outre du rôle important que l'investissement étranger devrait jouer dans ces pays, et soulignant la nécessité de créer un climat propre à attirer davantage d'investissements étrangers directs,

Notant également que les pays en transition aspirent à un renforcement de la coopération régionale et interrégionale,

1. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale;

2. *Demande* aux organismes des Nations Unies, notamment aux institutions issues des accords de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales extérieures au système des Nations Unies compétentes, de continuer à mener des activités analytiques et à fournir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique visant à renforcer le cadre social et politique nécessaire pour mener à bien les réformes allant dans le sens d'une économie de marché et soutenir ainsi les tendances bénéfiques de leur développement économique et social, moyennant notamment l'utilisation efficace de la technologie de l'information et des communications, de façon que leur intégration à l'économie mondiale du savoir se poursuive;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur l'application de la présente résolution. »

3. À la 41e séance, le 6 décembre, le Président de la Commission a informé la Commission des résultats des consultations informelles tenues sur le projet de résolution A/C.2/55/L.4 et appelé l'attention de la Commission sur un projet de résolu-

tion révisé intitulé « Intégration de l'économie des pays en transition dans l'économie mondiale » (A/C.2/55/L.4/Rev.1) présenté par les auteurs du projet de résolution A/C.2/55/L.4.

4. À la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution A/C.2/55/L.4/Rev.1 (voir par. 6).

5. À la 41e séance également, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration (voir A/C.2/55/SR.41).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994, 51/175 du 6 décembre 1996 et 53/179 du 15 décembre 1998,

Réaffirmant également la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale¹,

Notant les progrès accomplis par ces pays pour parvenir à la stabilité macroéconomique et financière et à la croissance économique par le biais de réformes structurelles, de même que la nécessité de faire que ces tendances encourageantes se prolongent à l'avenir,

Consciente des difficultés qu'ont les pays en transition à relever les défis de la mondialisation, notamment dans le domaine de la technologie de l'information et des communications, ainsi que de la nécessité de renforcer leur capacité de tirer pleinement parti de la mondialisation et d'en atténuer les effets préjudiciables,

Consciente également qu'il demeure nécessaire de créer des conditions qui favorisent l'accès des exportations de ces pays aux marchés, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

Consciente en outre du rôle important que l'investissement étranger devrait jouer dans ces pays, et soulignant la nécessité d'y créer un climat propre à attirer davantage d'investissements étrangers directs,

Notant que les pays en transition aspirent à un renforcement de la coopération régionale et interrégionale,

¹ A/55/188.

1. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'intégration de l'économie des pays en transition dans l'économie mondiale;

2. *Demande* aux organismes des Nations Unies, notamment aux institutions de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales extérieures au système des Nations Unies compétentes, de continuer à mener des activités analytiques et à fournir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique visant à renforcer les structures sociales et politiques nécessaires pour que puissent être menées à bien des réformes donnant la prééminence aux lois du marché et à maintenir ainsi les tendances favorables observées dans le développement économique et social de ces pays, et, à ce propos, souligne l'importance que revêt l'intégration future desdits pays dans le monde de l'économie du savoir grâce à une bonne utilisation de la technologie de l'information et de la communication;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur l'application de la présente résolution, en s'attachant particulièrement à présenter une analyse qui permette de mesurer les progrès accomplis vers l'intégration des pays en transition économique dans l'économie mondiale.
